



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 079 /CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) invite les électrices et électeurs régulièrement identifiés et enrôlés lors de l'opération de la Révision du Fichier Electoral à participer massivement aux scrutins combinés du 20 décembre 2023, notamment l'élection du Président de la République, des Membres de l'Assemblée Nationale et des Assemblées Provinciales ainsi que des Conseillers Communaux

Chaque électeur devra se rendre à son Bureau de Vote situé généralement au site ayant abrité son Centre d'Inscription pendant l'enrôlement. Les **Bureaux de Vote seront ouverts et opérationnels de 06h00 à 17h00**, heures locales.

Dans le souci de promouvoir l'inclusivité du processus électoral et de permettre aux Congolaises et aux Congolais d'exercer leur droit de vote, les électeurs régulièrement inscrits et ceux dont les cartes sont devenues illisibles ainsi que ceux ayant perdu la carte d'électeur, faute d'avoir obtenu un duplicata, doivent se rendre au site de vote situé à l'emplacement de leur Centre d'Inscription le jour du scrutin le **mercredi 20 décembre 2023** car ils seront pris en charge, selon le cas, par le personnel de la CENI.

Allons tous voter dans la paix pour l'intérêt supérieur de la République Démocratique du Congo, notre cher et beau pays.

Fait à Kinshasa, le 14 DEC 2023

Patricia NSEYA MULELA

Rapporteur